Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_237-DE

DCM DU 8 OCTOBRE 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.237*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **8 octobre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 2 octobre 2026 - **Date d'affichage** : 12 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

27 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

2 excusés : Monsieur Ronan SALAÜN et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE.

2 pouvoirs : Monsieur Ronan SALAÜN (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_237-DE

EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LIFFRE AU 1ER SEPTEMBRE 2026

VU la délibération n°14.151 du 23 mai 2014 définissant la notion d'ayant droit ;

VU le recensement effectué par le service Enfance Education auprès des écoles publiques et privées de la commune ;

VU le Bureau Municipal réuni le 14 septembre 2026 ;

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la notion de référence allouée aux effectifs scolaires des écoles publiques à la rentrée scolaire 2026 pour le calcul du coût moyen élèves des écoles publiques ;

Madame Maud LANGLAIS ELLEOUET, 3ème adjointe en charge de la Jeunesse, Éducation, Activités périscolaires, rappelle à l'assemblée que les effectifs scolaires des écoles publiques à la rentrée scolaire 2026 servent de référence pour le calcul du coût moyen élève qui lui-même fait partie intégrante du calcul de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées.

Ci-dessous les effectifs recensés par le service Enfance Education auprès des Chefs d'établissements au 1er septembre 2026, jour de rentrée scolaire :

Ecoles	Effectifs scolaires au 1er septembre 2026	
	Total	Liffréens ou assimilés et ayants-droits*
Ecole maternelle publique	229	229 *+ 8 TPS (Arriveront le 01/01/2027)*
Ecoles élémentaires publiques	434	434
Ecole maternelle privée	210	202 *Dont 5 TPS*
Ecole élémentaire privée	305	275

**ayant-droits : selon la délibération 14.151 du 23 mai 2014, la qualité « d'ayant-droit » est supprimée à compter de la rentrée scolaire 2014-2015. Pour les familles dont les enfants ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2013-2014 de la qualité d'ayant-droit, le bénéfice demeure jusqu'à la rentrée de l'enfant ou du dernier enfant de la fratrie au collège, dès lors qu'il y a encore un enfant bénéficiaire du tarif d'ayant-droit au moment de l'entrée de l'aîné en 6ème.*

Assimilés : élèves scolarisés en classe ULIS ou non domiciliés à Liffré, et ayant une dérogation de la commune de résidence

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_237-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des effectifs scolaires à la rentrée scolaire 2026/2027 au sein des différents établissements scolaires, tels que présentés.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr